

# Élément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

CFA-v-001

## Localisation

**Commune :** Clairfayts

**Nature :** Point de vue

**Rue / lieu-dit :** Rue d'Épinoy .....

**Documents liés :** .....



Source : Bing.com/maps

**Description :** Vue depuis la Chapelle

La vue à préserver : Depuis l'enceinte de la chapelle de l'Épinoy, la vue se dégage par-delà les habitations de la rue d'Épinoy vers le Nord, vers le nord du territoire communal.

**Argumentation** : La protection de cette vue a pour ambition de conserver la perspective visuelle depuis la chapelle vers le nord du territoire communal, préservant ainsi son caractère rural et bocager, tout en maintenant la profondeur de vue depuis ce point de repère historique. ....

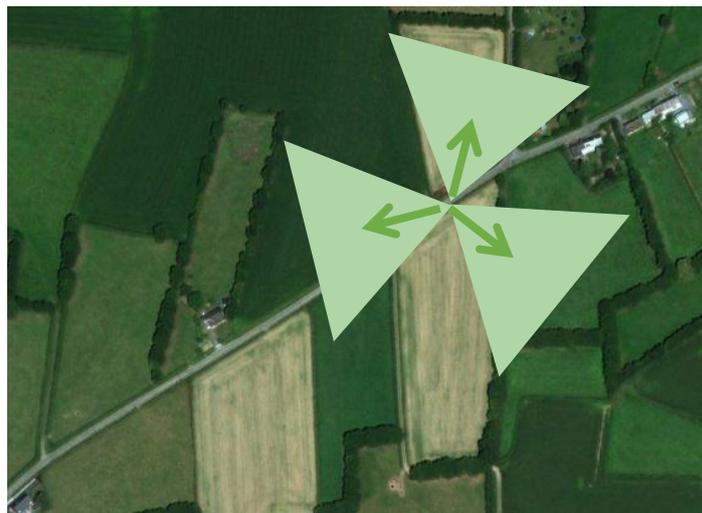
## Illustration de la vue :



# Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :  
CFA-v-002

## Localisation



Source : Bing.com/maps

**Commune :** Clairfayts

**Nature :** Point de vue

**Rue / lieu-dit :** D 104 (Rue du Cromboulie).....

**Documents liés :** .....

**Description :** Point de vue le plus haut du Solrézis

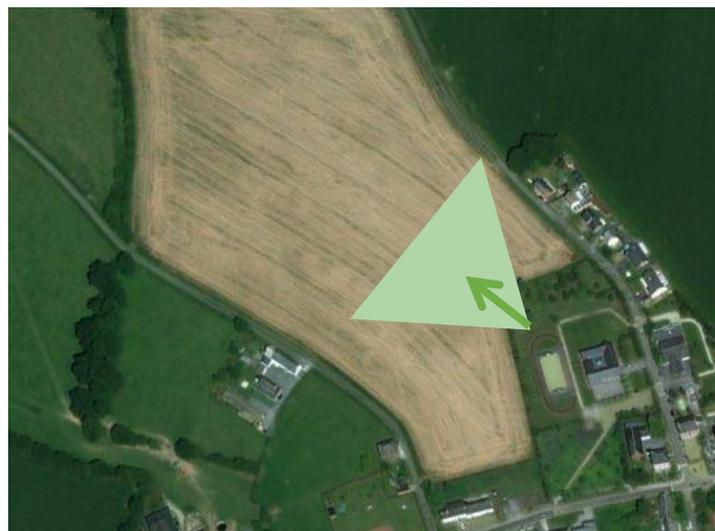
La vue à préserver : C'est en se dirigeant vers la Belgique sur la D 104 (Rue du Cromboulie) que l'on peut profiter de ce point de vue, connu comme étant « le plus haut du Solrézis ».

**Argumentation** : La protection de ces vues a pour ambition de conserver les perspectives visuelles depuis ce point haut sur le Solrézis, préservant le caractère rural de cette entrée sur le territoire communal ainsi que la lecture de l'organisation territoriale. ....

## Illustration de la vue :



## Localisation



Source : Bing.com/maps

**Commune :** Clairfayts

**Nature :** Point de vue

**Rue / lieu-dit :** Rue d'Epinoy .....

**Documents liés :** .....

**Description :** Vue sur Solre-le-Château, le Riamé et le Bois de la Vierge

La vue à préserver : C'est en se promenant dans le parc de l'école, à proximité du terrain multisport que l'on découvre cette vue sur les terres agricoles environnantes, jusqu'au Riamé, dont la présence est marquée par le Bois de la Vierge. La vue porte même au-delà, jusqu'à Solre-le-Château.

**Argumentation** : La protection de cette vue a pour ambition de conserver la perspective visuelle vers la campagne, le Riamé et le Bois de la Vierge. Cette vue participe au maintien du caractère rural du centre-bourg de Clairfayts.....

## Illustration de la vue :

